

Frais de Gestion

Parlementaire :

« Nous devons exiger des mutuelles qu'elles diminuent leurs frais de gestion. Il est inadmissible que ces frais s'élèvent à 20 % ou 30 %, alors que ceux des organismes qui gèrent les différentes branches de la Sécurité sociale s'établissent à 2 % ou 3 %. »

Ministre :

« Les mutuelles ont des coûts de gestion de 8 milliards et prennent en charge des prestations pour 35 milliards. L'assurance maladie, quant à elle, a aussi des coûts de gestion de 8 milliards, mais pour un volume de prestations six fois supérieur – plus de 200 milliards ! »

Ce qui est vraiment inadmissible

Ce qui est vraiment inadmissible, ce n'est pas le niveau des frais de gestion des mutuelles à propos desquels vous dites n'importe quoi.

Ce qui est inadmissible, c'est de faire croire que ces frais seraient le problème alors qu'ils **financent des services indispensables** que la Sécurité sociale ne prend plus en charge, faute de moyens suffisants.

Ce qui est inadmissible, c'est de tromper son monde en utilisant des chiffres qui ne reflètent pas la réalité du fait de votre méconnaissance et de votre volonté de caricaturer les mutuelles pour masquer des choix politiques qui sont ceux qui affaiblissent chaque année un peu plus notre système solidaire de protection sociale.

Une comparaison trompeuse

Parler de « 20 % ou 30 % » de frais de gestion, sans préciser ce qu'ils recouvrent réellement, c'est tromper l'opinion. D'abord, les frais de gestion des mutuelles à but non lucratif **se situent autour de 20 %**, pas 30%.

Mais surtout, comparer les frais de gestion des mutuelles à ceux de la Sécurité sociale n'a aucun sens, parce qu'ils ne comptabilisent pas les mêmes choses.

Côté mutuelles :

Elles sont obligées d'intégrer dans leurs frais de gestion **toutes les prestations non monétaires** : prévention, actions de promotion de la santé, accompagnement, actions sociales et solidaires, accueil physique et humain dans les territoires, services numériques, gestion du tiers payant, centres de santé...

Ces « frais » ne sont pas des dépenses administratives superflues : ce sont des **services rendus aux adhérents** bien souvent en substitution de l'assurance maladie. Les intégrer dans les frais de gestion gonfle mécaniquement mais de manière trompeuse leur pourcentage.

À quoi il faut ajouter **les frais d'appels des cotisations et les frais d'acquisition** qui n'ont cessé d'augmenter à cause de la concurrence qui a été imposée aux mutuelles par vos décisions.

Côté Sécurité sociale :

Le chiffre de « 2-3% » de frais de gestion, qui est autour de 5%, est artificiellement bas parce que **la Sécurité sociale externalise une part importante de ses coûts**.

Ce chiffre ne comptabilise pas les frais de collecte des cotisations, pris en charge par l'URSSAF, ni une partie des coûts administratifs assumés par l'État.

Ce chiffre ne comptabilise pas non plus de frais d'acquisition, puisque le régime de la Sécu est obligatoire. Poussée par les politiques d'austérité, la Sécurité sociale a aussi réduit massivement ses effectifs administratifs, laissant des millions d'assurés seuls face à des démarches dématérialisées, longues et complexes et que les mutuelles assument dans leurs agences.

La vérité : à périmètre comparable, les coûts sont similaires

Dire que les mutuelles « coûtent autant que la Sécu » en parlant des 8 milliards de frais dans chaque cas, sans comparer ce qu'elles financent vraiment, c'est de la manipulation et de la mauvaise foi.

À périmètre comparable, lorsqu'on additionne les mêmes activités, les frais de gestion des mutuelles et ceux de la Sécurité sociale sont similaires 5%.

Les mutuelles ne sont pas plus dispendieuses... Elles assument simplement une partie de ce que la puissance publique n'assume malheureusement plus et leur impose.

Pourquoi les cotisations augmentent

Arrêtons de détourner le débat. Si les cotisations augmentent, ce n'est pas à cause des frais de gestion des mutuelles.

C'est parce que :

- Les taxes sur les contrats des adhérents mutualistes représentent près de **deux mois de leur cotisation annuelle** !

- Elles ont été **multipliées par 5 en dix ans et rapportent à la sécu 6,5 milliards d'€**. Une manne dont la Sécu ne peut plus se passer, puisque les choix politiques ne cessent de réduire son financement.
- En 2026, le **PLFSS prévoit un transfert supplémentaire de 400 millions d'euros vers les complémentaires**. Il vient s'ajouter aux transferts massifs de ces dernières années qui font mécaniquement augmenter les cotisations des ménages.

Les mutuelles ne provoquent pas l'augmentation des cotisations : elles la subissent.

Le vrai courage politique

- Le vrai courage, ce serait de **renforcer la Sécurité sociale**.
- Ce serait d'**arrêter de faire payer aux ménages les déficits** que vous créez,
- Ce serait de **mettre fin à la fiscalité injuste** sur la protection sociale complémentaire.

Faire des mutuelles un bouc émissaire, ce n'est pas gouverner. C'est esquiver vos responsabilités.